

Résolution de l'UDC Suisse

Sécurité des citoyens – halte à la criminalité étrangère!

La forte criminalité étrangère et la tendance à légaliser les "sans-papiers" sont les conséquences d'une immigration incontrôlée qui s'est renforcée depuis l'adhésion de la Suisse à l'accord de Schengen en 2008. Schengen compromet la sécurité intérieure de la Suisse: 14% des délinquants sont des touristes criminels et 4,4% sont des requérants d'asile. La part des étrangers au sein de la population carcérale en Suisse est de l'ordre de 70%. Obligée de reprendre constamment le nouveau droit Schengen, la Suisse perd sa souveraineté. Le coût de l'accord de Schengen pour la Suisse n'est pas de 7,4 millions de francs par an comme promis par le Conseil fédéral, mais de plus de 50 millions. Le gouvernement refuse de publier un décompte complet de toutes ces charges. Face à ces développements, l'assemblée des délégués de l'UDC Suisse du 1^{er} mai 2010 exige que la Suisse récupère toute sa marge de manœuvre dans le domaine des étrangers et de l'asile. Elle adopte donc la résolution suivante:

- L'assemblée des délégués de l'UDC Suisse demande un moratoire pour toutes les nouvelles adaptations de lois et dépenses supplémentaires liées à l'accord de Schengen jusqu'à ce qu'une analyse détaillée des conséquences de Schengen soit disponible (y compris un décompte de tous les coûts).
- L'assemblée des délégués de l'UDC Suisse charge la direction du parti de présenter d'ici à l'automne prochain un bilan des conséquences de l'adhésion de la Suisse à l'accord de Schengen. En décembre 2010 deux années seront passées depuis l'adhésion à Schengen. Si les craintes concernant les graves défauts et conséquences négatives de cet accord pour la Suisse devaient se vérifier, la Suisse devra examiner les moyens de résilier cet accord.
- Il est hors de question de légaliser l'illégalité. L'assemblée des délégués de l'UDC Suisse s'oppose aux tentatives de légaliser le statut des étrangers séjournant illégalement en Suisse. Toutes les actions politiques visant à légaliser lesdits "sans-papiers" (accès à la formation professionnelle, à l'assurance-maladie, etc.) sont à rejeter. Les éventuels projets de lois adoptés par les parlements devront être combattus si nécessaire par des référendums. De même toutes les actions entreprises actuellement par des autorités contre la législation sur les étrangers doivent être systématiquement poursuivies pénalement.
- L'assemblée des délégués de l'UDC soutient pleinement l'initiative UDC sur le renvoi des étrangers criminels et rejette le contreprojet inapte qui lui a été opposé par le Conseil des Etats.

Assemblée des délégués de l'UDC Suisse du 1^{er} mai 2010 à Näfels (GL)